



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5397<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 27 mars 2006, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La question concernant Haïti », le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue le peuple haïtien pour le succès du premier tour du processus électoral, félicite M. René García Préval pour son élection à la magistrature suprême et se réjouit à la perspective de travailler avec le nouveau gouvernement et de contribuer à construire un avenir meilleur pour Haïti. Ce processus donnera à Haïti une occasion unique de rompre avec la violence et l'instabilité politique du passé. Le Conseil exprime son plein appui aux travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés.

Le Conseil de sécurité se félicite de l'annonce par les autorités haïtiennes de la tenue d'un deuxième tour pour les élections législatives, le 21 avril 2006, qui permettra au Président élu d'entrer en fonction rapidement. Le Conseil souligne que la tenue en temps voulu d'élections municipales et locales est tout aussi fondamentale pour le parachèvement du processus électoral en Haïti et le renforcement de ses institutions démocratiques. Le Conseil engage le Gouvernement de transition et le Conseil électoral provisoire à continuer, avec l'appui de la communauté internationale, à veiller à ce que le processus électoral se déroule de façon transparente et crédible. Le Conseil appelle une nouvelle fois toutes les parties à respecter les résultats des élections, à demeurer attachées au processus politique et à promouvoir la réconciliation nationale et la participation de tous afin de parvenir à un consensus sur les politiques fondamentales que Haïti doit suivre pour renforcer sa transition démocratique.

Le Conseil de sécurité souligne qu'il faut créer un environnement sûr et stable à Haïti et exprime son appui à la MINUSTAH dans les efforts qu'elle continue de déployer pour aider les autorités haïtiennes à cet égard. Dans cette optique, le Conseil encourage tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à demeurer attachés à la MINUSTAH. Le Conseil réaffirme que l'établissement de l'état de droit, notamment la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités institutionnelles et les progrès rapides en matière de désarmement, démobilisation et réintégration seront essentiels pour l'avenir de Haïti au cours des prochaines années. À cette



fin, il est fondamental que les autorités haïtiennes et la communauté internationale fassent preuve d'une volonté politique soutenue et d'une vision stratégique commune. Dans ce contexte, le Conseil souligne, conformément à sa résolution 1608 (2005), qu'il faut procéder d'urgence à une réforme profonde et globale de la Police nationale haïtienne, parallèlement à une réforme de la justice.

Le Conseil de sécurité est conscient que le développement durable de Haïti demeure une condition fondamentale de la stabilité du pays. À cet égard, le Conseil réaffirme la nécessité de mettre en œuvre rapidement des projets à forte intensité de main-d'œuvre et ayant un grand retentissement afin de créer des emplois et d'assurer les services sociaux de base. Reconnaisant les progrès déjà accomplis dans l'action des donateurs, le Conseil invite également les donateurs et les parties prenantes concernées à travailler avec le nouveau gouvernement à travers le Cadre de coopération intérimaire afin de réévaluer de façon ciblée les priorités en matière d'assistance et à œuvrer, selon qu'il conviendra, en coordination étroite avec la MINUSTAH. Le Conseil réaffirme qu'il est disposé à coopérer avec les autorités nouvellement élues afin de faire face aux défis à long terme qui se posent à Haïti. »

---